

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 29 (1992)

Heft: 1076

Artikel: Brève enquête au pays du livre. Partie 1, Finance et littérature

Autor: Seylaz, Jean-Luc

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021799>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Finance et littérature

«Par ailleurs, le cinéma est une industrie». On a souvent cité cette phrase qui clôt l'«Esquisse d'une psychologie du cinéma» que Malraux fit paraître dans Verve en 1941. Toutes proportions gardées (quant aux sommes engagées), le rappel vaut aussi pour notre vie littéraire. L'étroitesse du marché romand et suisse, les coûts de fabrication, les problèmes de rentabilité et de diffusion y sont des paramètres aussi importants que la qualité des œuvres.

A l'heure où il est beaucoup question de problèmes culturels (politique de la Confédération et des cantons, législation sur le droit d'auteur, etc), il m'a paru intéressant d'apporter quelques informations et réflexions sur la condition de nos écrivains et de leurs éditeurs. Que coûte la fabrication d'un livre (je m'en tiendrai aux romans), quels sont les tirages moyens pratiqués dans l'édition romande ou suisse, et quelles ventes peut-on espérer ? Quelles sont la forme, l'ampleur et l'efficacité des aides officielles ? Et quelle est, dans notre pays, la curiosité des lecteurs à l'égard de la production des autres régions linguistiques ? Autant de questions et d'éléments de réponse à partir desquels on pourra se faire une idée plus juste du sort de nos écrivains et éditeurs.

Un milieu très discret

Je souhaitais, dans cette enquête, fournir des faits précis et chiffrés. J'ai vite découvert qu'il est difficile de les obtenir (si l'on excepte les documents officiels) et d'être autorisé à en faire état. Si auteurs et éditeurs ont de nombreuses raisons de se plaindre et d'appeler à l'aide, la transparence serait de bonne politique. Or rares sont ceux qui acceptent de jouer cette carte et de laisser publier leurs chiffres de tirage et surtout de vente. Est-ce, chez les écrivains, la peur du fisc ? Faut-il parler d'une pudeur légitime — le rapport d'un créateur à son œuvre (mais aussi celui de l'éditeur à ses auteurs) est très complexe, viscéral ? Quelle est ici la part de l'orgueil ou de la vanité (la peur des comparaisons possibles) ?

La réalité est là et autant l'avouer sans fausse honte: le marché du livre romand est très limité; avoir mille à mille cinq cents lecteurs est ici très honorable; et tirages ou chiffres de vente ne sont pas des critères de la valeur d'un livre. Certes les auteurs publiés aux éditions Mon Village ou les romans de Maurice Métral (à la Matze) sont tirés à 10 000 exemplaires et se vendent bien. Mais la majorité de nos romanciers visent un

autre public et ont d'autres ambitions littéraires.

Tirages, coûts de fabrication et rentabilité

Imaginons un manuscrit qui fera un roman de 250 pages. Il sera tiré à 1500 exemplaires (c'est une moyenne raisonnable) et vendu 30 francs en librairie. Le coût de fabrication est aujourd'hui de l'ordre de 17 000 francs. Du tirage initial il faut déduire les exemplaires d'auteur, les services de presse, les volumes défectueux, soit quelque 150 livres. Les 1350 exemplaires vendables reviendront donc à 12,60 francs pièce. Et chacun rapportera à l'éditeur 14,40 francs: le diffuseur (plusieurs de nos éditeurs ont leur propre office de diffusion) a droit à une remise de 52% — et il accorde à son tour aux libraires un rabais de l'ordre de 35%. Le calcul est vite fait. Si l'on ajoute au prix de fabrication les droits d'auteur (10% du prix de vente), le coût de la publicité et une part des frais généraux de l'entreprise, on constate que le seuil de rentabilité d'un livre publié aujourd'hui est singulièrement élevé. A moins d'un subside, c'est après avoir écoulé à peu près la totalité du premier tirage que l'éditeur rentrera dans ses frais; quand il y parvient, c'est souvent au bout de plusieurs années. Et nombre de livres de qualité n'auront pas de deuxième tirage.

L'éditeur peut choisir de faire composer et imprimer à l'étranger. L'économie sera de l'ordre de 3000 francs. Mais c'est renoncer à obtenir un subside officiel: les autorités n'aident pas volontiers un livre qui n'a pas été fabriqué dans le pays ou dans leur canton. Augmenter le tirage réduirait le prix de revient par exemplaire. Mais le marché est limité et les frais de stockage très élevés. Si l'on publie aujourd'hui beaucoup de livres en Suisse romande, cette abondance ne doit pas faire illusion: la demande n'a pas suivi l'offre. Les lecteurs ont davantage de choix, mais le lectorat reste stable. Avoir mille à deux mille

lecteurs est le sort de la plupart de nos bons auteurs.

On peut se demander comment nos éditeurs vivent, ou survivent. Certes, une ou deux «locomotives» permettent d'équilibrer les comptes. Par ailleurs certains éditeurs font des «économies» sur les droits d'auteur. Ils cherchent des coéditions en France (j'y reviendrai). Et presque tous demandent des subsides. A quelle porte sonner ? Il y a, par exemple, l'aide à la première œuvre littéraire (de l'ordre de 3000 francs) accordée par Pro Helvetia, qui attribue aussi aux éditeurs des aides ponctuelles, et aux écrivains ayant publié au moins un livre des espèces de bourses de travail (714 000 francs pour 1992). Il y a les instances cantonales: chez nous le Fonds cantonal des affaires culturelles de l'Etat de Vaud, avec un budget (en 1991) de 500 000 francs, dont 57 000 ont été distribués à des éditeurs. Il y a des fondations (ainsi la Fondation de l'Exposition nationale 1939). Il y a des commanditaires: la Fédération des coopératives Migros, des banques, des assurances, des entreprises.

Bref, un éditeur a de bonnes chances de trouver quelques milliers de francs de subsides qui l'aideront à payer la fabrication de tel ou tel livre.

(à suivre)

Jean-Luc Seylaz

Nouvel An kurde

(fth) Depuis la fin du mois de février, les forces armées turques pilonnent les camps de réfugiés kurdes dans les montagnes d'Irak, à la frontière sud-est de la Turquie. Avec la bénédiction des USA. Il s'agit d'anéantir une ethnie et le prétexte à la violence étatique est tout trouvé: le PKK, selon le gouvernement turc, aurait l'intention de lancer une opération terroriste d'envergure à l'occasion du Nouvel An kurde, le 21 mars. La principale victime de ces bombardements est la population civile.

La presse internationale a relaté les faits par la voie des communiqués des grandes agences et en a donné un discret écho: la calamité des récents tremblements de terre en Turquie arrive à point pour faire diversion au commentaire politique.

Où sont CNN et les grandes manœuvres médiatiques ? Après l'opération «Tempête du désert», le sort des Kurdes n'est-il plus qu'une tempête dans une tasse de thé ? ■